

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — VILLE DE LYON

Ref : CEDA
Délégation Culture
Direction des Affaires Culturelles

N°: 330

Décision

Objet : Attribution de 14 subventions de fonctionnement à des écoles de musique

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu, la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu, la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;
Vu, l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et, notamment, son article 1^{er} ;
Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L 2122-22 ;
Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;
Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2020/5493 du 7 mai 2020 relative aux délégations d'attributions accordées au Maire, pour la période de l'état d'urgence sanitaire, en application des dispositions de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 précitée - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;
Considérant que sur le fondement de l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, et de la délibération n°2020/5493 du 7 mai 2020 le Maire peut procéder à l'attribution de subventions à des associations ;

DECIDE

Article 1^{er} –

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre des activités de 14 écoles de musique « Allegretto, Centre de la Voix Rhône-Alpes, Ecole de Musique de Saint Rambert, Ecole de Musique du 7^e, Ecole de Musique Guy Candéloro, Ecole Lyonnaise des Cuivres, Ensemble Orchestral de Lyon 9^e/Ecole de Musique de Lyon 9^e, Harmonie Montchat Monplaisir, Institut Musical de Méthodes Actives de Lyon – IMMAL, Institut Musical Suzuki de Lyon – IMSL, Léthé Musicale, RYMEA – Ecole d'Education Musicale Willems, Top Music, Union Musicale Lyon Guillotière – UMLG » par le versement de subventions d'un montant total de 55 300 euros.

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière de politique culturelle dédiée à l'enseignement artistique et présente l'intérêt communal en permettant à ces écoles de musique associatives, réparties sur son territoire, d'offrir aux Lyonnais, jeunes et adultes, la possibilité de pratiquer tous types de disciplines musicales, de l'apprentissage d'un instrument au travail vocal, au cours individuel aux pratiques collectives, dans toutes les esthétiques, classique, jazz, musiques actuelles.

Nom des associations régies par la loi du 1 ^{er} juillet 1901	Références juridiques	Montant proposé
Allegretto	- a comme numéro SIRET 34023392300028 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 10/10/1986 sous le numéro W691058359 ; - a son siège situé au 33 rue Bossuet 69006 Lyon ; - est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération de l'assemblée générale en date du 21/11/2018.	6 000 €
Centre de la Voix Rhône-Alpes	- a comme numéro SIRET 4241417100020 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 02/07/1999 sous le numéro W691061669 ; - a son siège situé au 24 av Joannès Masset - Les Passerelles 69009 Lyon ;	11 000 €

Nom des associations régies par la loi du 1 ^{er} juillet 1901	Références juridiques	Montant proposé
	- est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération de l'assemblée générale en date du 11/04/2019.	
Ecole de Musique de St Rambert	- a comme numéro SIRET 35214712800032 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 05/06/1989 sous le numéro W691056326 ; - a son siège situé au Maison des Associations 42 rue des Drs Cordier 69009 Lyon; - est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 05/07/2017.	5 500 €
Ecole de Musique du 7 ^e	- a comme numéro SIRET 41817612900017 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 09/12/0983 sous le numéro W691060107 ; - a son siège situé au 14, avenue Berthelot- Centre Berthelot 69007 Lyon; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération de l'assemblée générale en date du 23/11/2019.	4 500 €
Ecole de Musique Guy Candeloro	- a comme numéro SIRET 41765572700010 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 29/07/1992 sous le numéro W691057899 ; - a son siège situé au groupe scolaire J.Macé 1, place général André 69008 Lyon; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération de l'assemblée générale en date du 28/05/2019.	3 500 €
Ecole Lyonnaise des Cuivres	- a comme numéro SIRET 51388825500025 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 08/07/2009 sous le numéro W691074365; - a son siège situé à la maison des Associations - 28 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération de l'assemblée générale en date du 30/11/2018.	4 500 €
Ensemble Orchestral de Lyon 9 ^e /Ecole de Musique de Lyon 9 ^e	- a comme numéro SIRET 42117884900012 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 05/08/1974 sous le numéro W691060305 ; - a son siège situé au 6 rue du Chapeau Rouge 69009 Lyon ; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération de l'assemblée générale en date du 13/11/2019.	3 200 €
Harmonie Montchat Monplaisir	- a comme numéro SIRET 34051827300024 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 06/01/2009 sous le numéro W691093368 ; - a son siège situé au espace Triolet -53 rue Richard 69003 Lyon ; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération de l'assemblée générale en date du 14/01/2020.	2 000 €
Institut Musical de Méthodes Actives de Lyon – IMMAL	- a comme numéro SIRET 30453822600016 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 06/06/1975 sous le numéro W691058879 ; - a son siège situé au 8, rue du Plâtre 69001 Lyon ; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 04/07/2018.	4 100 €
Institut Musical Suzuki de Lyon – IMSL	- a comme numéro SIRET 43397601600016 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 01/01/2000	1 000 €

Nom des associations régies par la loi du 1 ^{er} juillet 1901	Références juridiques	Montant proposé
	sous le numéro W691051808 ; - a son siège situé au 7 quai Lacassagne 69001 Lyon; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes.	
Léthé Musicale	- a comme numéro SIRET 41461805000043 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 29/10/1996 sous le numéro W691059059; - a son siège situé au 10 Impasse Pierre Baizet 69009 Lyon ; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 19/12/2018.	3 000 €
RYMEA – Ecole d'Education Musicale Willems	- a comme numéro SIRET 38314678400020 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 02/08/1991 sous le numéro W691068540 ; - a son siège situé au 46 rue Bugeaud 69006 ; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 05/12/2019.	2 000 €
Top Music	- a comme numéro SIRET 35268732100021 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 10/09/1985 sous le numéro W691054793 ; - a son siège situé au 6 bis passage Coste 69006 Lyon ; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 18/11/2019.	2 500 €
Union Musicale Lyon Guillotière - UMLG	- a comme numéro SIRET 77986902300050 ; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 04/04/2012 sous le numéro W691063952 ; - a son siège situé au Espace des 4 Vents, 27-29 Rue Garon Duret 69008 Lyon ; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 30/11/2018.	2 500 €

Article 2 - Les subventions seront chacune versées en totalité suite à la notification de la présente décision.

Article 3 – Le bénéficiaire peut être soumis au contrôle des services de la Ville de Lyon. A cet effet, la Ville de Lyon peut, à tout moment et sur simple demande, se faire communiquer tout document nécessaire à ce contrôle ou procéder à des vérifications sur pièce et sur place.

De plus, le bénéficiaire s'engage à transmettre au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice :

- la balance générale comptable issue du logiciel comptable le cas échéant, sous forme de fichier dématérialisé ;
- le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes, le cas échéant ;
- un rapport d'activité ;
- le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

Article 4 - Le bénéficiaire doit faire état de l'aide apportée par la Ville de Lyon par tout moyen autorisé et, notamment, dans tout document et support de communication et d'information destiné au public.

Article 5 - En cas de non-respect de la présente décision ou des obligations légales en vigueur qui s'imposent à tout bénéficiaire de subvention, notamment en ce concerne le rendu-compte de de son utilisation, la décision pourra être retirée ou abrogée et la subvention ne sera donc ne pas versée. En cas de sommes déjà versées, la Ville de Lyon pourra procéder à une demande de reversement en totalité ou au prorata par l'émission d'un titre de recette.

La Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente décision, dans l'un des cas suivants :

- non exécution de la décision par l'association ;
- modification substantielle, sans l'accord écrit de la Ville de Lyon, des conditions d'exécution de la décision par l'association.

Article 6 - La dépense correspondante, d'un montant de 55 300 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 - Article 6574 - Fonction 311 - Ligne de crédit 66882 - Programme SOUTIENAC – Opération MUSIQUAC, après transfert de 11 500 € de la ligne de crédit 47466, nature 6574, fonction 30, programme SOUTIENAC, opération CASINOAC.

Article 7 - M. le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Toute modification de la présente décision s'effectuera par décision modificative notifiée au bénéficiaire.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Lyon, le 25 juin 2020

Le Maire de Lyon,

Signé

Gérard Collomb